

**Avis du Conseil d'État au Grand Conseil**

SUR

**A. Rapport de la commission Démocratie cantonale au Grand Conseil**

concernant

**les mesures à envisager pour augmenter le taux de participation aux élections et votations**

à l'appui

**d'un projet de loi modifiant la loi sur les droits politiques (LDP) (Pré-affranchissement des enveloppes de vote)****B. Rapport de la commission législative au Grand Conseil**

(Du 15 novembre 2023)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil d'État a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission Démocratie cantonale au Grand Conseil concernant les mesures à envisager pour augmenter le taux de participation aux élections et votations et à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi sur les droits politiques (LDP). Il donne ci-après son avis écrit au sens de l'art. 196, al. 2 OGC.

**RÉSUMÉ**

*Dans le but d'éviter une multiplication des rapports et dans un esprit constructif, le Conseil d'État propose à la commission Démocratie cantonale de retirer les cinq objets parlementaires soumis au profit d'un unique postulat demandant au gouvernement de faire un point de situation sur les actions en vigueur et d'étudier plus largement les moyens d'encourager la participation des électrices et électeurs neuchâtelois, sur la base notamment des réflexions de la commission.*

**1. INTRODUCTION**

Sur le fond, le Conseil d'État partage les préoccupations de la commission Démocratie cantonale liées à l'évolution du taux de participation des électrices et électeurs aux élections et votations. Même si la tendance à une participation en baisse semble se généraliser et ne pas concerner uniquement le Canton de Neuchâtel, force est de constater que certaines catégories d'âge sont plus particulièrement touchées comme les jeunes entre 20 et 35 ans, ainsi que les femmes à partir de 65 ans. L'absentéisme est également très présent chez les électrices et électeurs étrangers.

Sur la forme par contre, le Conseil d'État regrette que les résultats des travaux menés par la commission Démocratie cantonale, qui a siégé pendant près de deux ans, n'aient pas abouti à la mise en œuvre de mesures concrètes, à l'exception de la proposition de réintroduire la gratuité du vote. Outre cette proposition de modification légale, la commission se contente finalement de déposer une recommandation et quatre postulats, chargeant ainsi le gouvernement de procéder lui-

même à l'examen et à l'évaluation de mesures permettant à futur d'augmenter la participation aux scrutins.

## **2. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT**

### **2.1. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (LDP) (PRÉ-AFFRANCHISSEMENT DES ENVELOPPES DE VOTE)**

Le 30 mai 2006, votre Autorité décidait, sur proposition du Conseil d'État, que l'affranchissement de l'enveloppe de transmission dans le cadre du vote par correspondance ne serait plus pris en charge par l'État. Cette mesure avait pour but de réaliser des économies, qu'il est possible de chiffrer aujourd'hui à 60'000 francs par scrutin, soit à un montant annuel maximum de 360'000 francs (en tenant compte de quatre votations et d'une élection à deux tours), et sous réserve d'une augmentation des tarifs postaux.

Sur le plan financier, le Conseil d'État est d'avis qu'il y a aussi lieu de tenir compte de l'efficience potentielle de cette mesure (nombre de votes supplémentaires espérés par rapport au coût engendré). À cet effet, on peut rappeler que le professeur Pascal Sciarini, expert reconnu en la matière et invité dans le cadre des travaux de la commission Démocratie cantonale, constate qu'une forte médiatisation de la campagne et des débats publics, ainsi qu'une socialisation politique des jeunes, seraient plus à même d'avoir un effet sensible sur le taux de participation.

En outre, le Conseil d'État tient à relever que les électrices et électeurs ont, depuis 2006, toujours la possibilité de déposer gratuitement leurs enveloppes de transmission dans la boîte aux lettres de leur commune de domicile. Cette possibilité est d'ailleurs fortement utilisée les jours qui précèdent le dimanche de scrutin.

### **2.2. RECOMMANDATION ET POSTULATS DÉPOSÉS**

En conclusion de son rapport, la commission Démocratie cantonale a déposé une recommandation et quatre postulats. La position du Conseil d'État sur ces cinq objets peut être résumée comme suit :

#### **Recommandation 23.239 « Éducation civique dans les écoles du canton »**

Le Conseil d'État accueille favorablement la majorité des propositions formulées. Il relève que la plupart sont actuellement déjà en place ou en cours de développement, que ce soit auprès de la déléguée à la jeunesse (voir rapport 23.020 qui traite notamment de l'organisation d'une session des jeunes et qui est en attente de traitement devant votre Autorité) ou des services de l'enseignement du Département de la formation, de la digitalisation et des sports.

#### **Postulat 23.240 « Une app pour une démocratie à portée de main »**

Cette proposition d'app a déjà été mise en œuvre par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ). Outre les diverses actions menées sous l'appellation Easyvote (brochures, vidéos, plateformes comme « engage.ch », etc.), l'app pour téléphone mobile « votenow » a été mise à disposition pour la première fois lors des dernières élections fédérales. Elle vulgarise les informations, permet d'identifier les candidat-e-s qui partagent les mêmes intérêts et rappelle à l'approche du scrutin la nécessité d'aller voter. Cette solution s'ajoute à « Voteinfo », l'app de la chancellerie fédérale. Une app supplémentaire paraît superflue.

#### **Postulat 23.241 « Pour une information simplifiée pour les votations »**

Le langage simplifié, soit facile à lire et à comprendre (FALC), a été adopté lors des dernières élections fédérales. Un feuillet joint au matériel de vote donne le lien vers la page internet dédiée. Ce support a été choisi sur le conseil d'une entreprise spécialisée car il permet d'adapter la taille des caractères aux besoins spécifiques de certaines et certains électeurs. Or, cette prestation va perdurer. Mais surtout, le postulat est redondant avec le postulat 20.206 « Pour une adaptation des

documents officiels de l'État en langage simplifié et pour un accès à ces documents pour toutes et tous » qui est en cours de traitement au sein du Département de l'emploi et de la cohésion sociale.

### **Postulat 23.242 « Pour une information complète et détaillée pour les élections »**

Cette thématique a déjà été débattue dans le cadre de la recommandation 20.178 « Communication égalitaire lors des élections cantonales » faisant suite à l'instauration de la circonscription unique. Pour y répondre, une commission consultative composée de représentant-e-s de l'ensemble des groupes politiques a été mise sur pied. La publication détaillée des informations des candidat-e-s sur le site internet de l'État a été considérée comme la solution la plus raisonnable en termes de coûts, d'environnement et de faisabilité, étant relevé que les partis politiques doivent jouer un rôle important dans la diffusion d'informations complémentaires pour promouvoir leurs candidat-e-s (voir rapport 20.057).

### **Postulat 23.243 « Semaine de la démocratie »**

La proposition est certes louable mais son ampleur interroge dès lors qu'il s'agit de toucher toutes les catégories de la population et d'impliquer tant des acteurs culturels, politiques, institutionnels qu'associatifs. L'organisation d'une telle manifestation générera des charges supplémentaires conséquentes dont il n'est pas tenu compte à ce stade. Les ressources actuelles ne sont pas suffisantes.

Le Conseil d'État suggère ainsi à la commission Démocratie cantonale de retirer sa recommandation et ses quatre postulats au profit d'un seul postulat qui aurait pour objectif de demander à l'exécutif un état de situation des moyens d'ores et déjà mis en place pour encourager la participation dans le canton et d'examiner les possibles nouvelles actions à mettre en œuvre. Il est également important de mener ces réflexions en étroite collaboration avec les communes. Celles-ci demeurent le berceau de la démocratie et certaines ont déjà réfléchi aux questions posées par la commission. Une étude plus globale comme le propose le Conseil d'État faciliterait les travaux à conduire avec ces partenaires incontournables que sont les communes.

Cette manière de procéder aurait aussi l'avantage de ne pas multiplier les rapports et les réflexions sur le sujet. Et surtout de clarifier le débat.

## **3. CONCLUSION**

En conclusion, le Conseil d'État partage l'inquiétude de la commission Démocratie cantonale quant à l'évolution du taux de participation dans le canton. Ne pouvant souscrire à toutes les propositions qui éclatent par trop les pistes d'études, il privilégie l'élaboration d'un rapport unique regroupant l'analyse de tous les acteurs publics concernés.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 15 novembre 2023

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND